

# Annonces légales et judiciaires



## GAEC DE LA BERCHE

en liquidation  
Groupement Agricole d'Exploitation  
en Commun  
Société civile au capital variable  
de 105 450 EUR  
Siège de la liquidation : Quartier Chabottes  
26420 SAINT AGNAN EN VERCORS  
535 368 773 RCS ROMANS

### AVIS DE CLÔTURE DE LA LIQUIDATION

Aux termes du PV d'assemblée en date du 23/07/2025, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Monsieur Gilbert BREYTON et Madame Patricia BREYTON de leur mandat de liquidateur amiable, donné à ces derniers quitus de leur gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de ROMANS, en annexe au RCS.

Pour avis,  
Les liquidateurs.

## SCEA SAVEURS EN DRÔME

### Avis de Constitution

Aux termes d'un acte, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : « SCEA Saveurs en Drôme »  
Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole  
Capital social : 1.000 euros divisés en 1.000 parts de 1 euro chacune, numérotées de 1 à 1.000.

Siège social : Châteaudouble (26120) Domaine des Tilleuls

Objet : Sylviculture, exploitation forestière, récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage, les services entourant ces activités et la réalisation d'activités agrotouristiques ou pédagogiques liées au monde agricole.

Durée : 99 ans à compter du jour de son immatriculation.

Gérant : Erwann Coiquaud domicilié à Châteaudouble (26120) Domaine des Tilleuls.

Apport en numéraire : 1.000 Euros  
Apport en nature : néant  
Cession de parts sociales : agrément de toutes les cessions à l'exception des transmissions à titre gratuit en ligne directe.  
Immatriculation : RCS ROMANS



## EARL DE BOIS BLONDAT

en liquidation  
Exploitation Agricole  
à Responsabilité Limitée  
Société civile au capital de 7 622,45 EUR  
Siège de la liquidation :  
715 Route de Lapeyrouse  
26210 EPINOUEZE  
421 866 492 RCS ROMANS

### CLÔTURE DES OPERATIONS DE LIQUIDATION

Aux termes du PV d'assemblée en date du 23/07/2025, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Monsieur Alain BONNETON de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de ROMANS, en annexe au RCS.

Pour avis,  
Le liquidateur.

**NOS SERVICES**  
Attestation de parution  
immédiate  
Relecture  
avant parution  
Envoi des justificatifs  
Logo et entête gratuits  
Devis gratuit

Plus d'informations sur  
[www.agriculture-dromoise.fr](http://www.agriculture-dromoise.fr),  
rubrique Annonces légales



## APPEL À CANDIDATURES SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

**AS 26 25 0145 01 JMC** : superficie totale : 2 ha 42 a 19 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : BEAUMONT-LES-VALENCE (2 ha 42 a 19 ca) - 'BREZIDE' : ZS-228. Zonage : A. Occupation : Libre

**AS 26 25 0140 01 MV** : superficie totale : 1 ha 07 a 69 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : LE GRAND-SERRE (1 ha 07 a 69 ca) - '0045 RTE DE L'ETANG' : D-1028 - 'LE PICHAT' : D-560-562-563-913-914-980-1006-1030 - 'LES MASSES' : D-919-921. Zonage : N, U. Occupation : Libre

**AS 26 25 0147 01 VR** : superficie totale : 16 ha 14 a 98 ca dont 8 ha 19 a 90 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : VALHERBASSE (16 ha 14 a 98 ca) - 'LE CHEYNARD' : AD-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52-57-58-184 - 'LE MANI' : AD-41 - 'LARDENCHE' : G-156-160-161-162-163-169-171-172-174-175-177. Zonage : RNU. Occupation : Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 16/08/2025 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <http://www.safer-aura.fr>, soit par mail à [direction26@safer-aura.fr](mailto:direction26@safer-aura.fr) (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85 rue de la Forêt - CS 10150 26905 VALENCE 9 Mail : [direction26@safer-aura.fr](mailto:direction26@safer-aura.fr)

## AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Claudia ZAFFUTO, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Olivier FRAISSE & Claudia ZAFFUTO », titulaire d'un Office Notarial à LA VOULTE SUR RHONE (Ardèche), 1 Rue des Bateliers, CRPCEN 07023, le 29 juillet 2025, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial entre Monsieur Pierre Maurice JOURDAN et Madame Sylvie LÉRISSE, demeurant à VALENCE (26000) 8 allée Edgar Poe.

Nés Mr à VALENCE (26000) le 29 décembre 1955 et Mme à ROMANS SUR ISERE (26100) le 13 mai 1955

Mariés à la mairie de BOURG-DE-PEAGE (26300) le 6 mai 1978 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

**Biens apportés par Monsieur Pierre JOURDAN :**  
A VALENCE (DRÔME) 26000, 8 Allée Edgar Poe, une maison à usage d'habitation avec terrain attenant

Section	N°	Lieudit	Surface
AV	109	8 Allée Edgar Poe	00 ha 03 a 94 ca

A ALLEX (DRÔME) 26400, Chemin du Thym, une maison à usage d'habitation avec terrain attenant

Section	N°	Lieudit	Surface
ZN	79	Chemin du Thym	00 ha 49 a 70 ca
ZN	80	Les PUES	00 ha 25 a 90 ca
ZN	81	Les PUES	00 ha 48 a 30 ca

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur les biens apportés, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.  
Pour insertion, Le notaire.

Maître CHALENDARD-METIFIOT  
Notaire à LORIOLE S/DRÔME

## CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Astrid CHALENDARD-METIFIOT le 15/07/2025, les époux Fabrice Pierre Bernard HOËLLARD et Elisabeth BOUTRY, nés le mari à SAINT-NAZAIRE (44) le 01/05/1968 et l'épouse à VERDUN (55) le 25/08/1967, demeurant ensemble à LORIOLE-SUR-DRÔME (26) 4 rue Flandres Dunkerque mariés sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ont déclaré modifier leur régime matrimonial et adopter pour l'avenir le régime de la SEPARATION DE BIENS, tel établi par les articles 1536 à 1543 du code civil.

Conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil et à l'article 1300-1 du NCP, les oppositions des créanciers à la modification seront reçues dans les trois mois de la présente publication par Maître Astrid CHALENDARD-METIFIOT, notaire à LORIOLE SUR DRÔME (26), 22 avenue du Général de Gaulle.

Pour avis  
Me CHALENDARD-METIFIOT

## CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Stéphane ESTOUR, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Stéphane ESTOUR et Cécile PAGES », titulaire d'un Office Notarial à CREST (26400), 6 quai des Marronniers, CRPCEN 26076, le 22 juillet 2025, Monsieur Joël Edouard Alexandre BAIETTO, viticulteur en retraite, et Madame Patricia Marcelle NERO, viticultrice, demeurant ensemble à VERCHENY (26340) 182 rue de l'Ecole.

Né M. à ROMANS-SUR-ISERE (26100) le 29 décembre 1960, et Mme est née à DIE (26150) le 4 septembre 1965.

Mariés à la mairie de VERCHENY (26340) le 29 juin 1985 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion  
Le notaire



## EARL DOMAINE ROUSSET

Exploitation Agricole  
à Responsabilité Limitée  
Société civile au capital de 188 340 EUR  
Siège social : 45 Rue des Impailots  
26600 EROME  
410 667 760 RCS ROMANS

### AVIS DE MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Aux termes du PV des décisions de l'associé unique et AGE du 28/05/2025, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 126 000 € pour le porter de 188 340 € à 314 340 €, par création de 8 400 parts nouvelles souscrites par Madame Isabelle BOUTIAS, en qualité de nouvelle associée avec effet au 28/05/2025. En conséquence, les statuts ont été modifiés. Inscription modificative au RCS de ROMANS.

Pour avis,  
La gérance.

## WELWEL COMMUNICATION

Société A Responsabilité Limitée  
Au capital de 5 000 Euros  
Dont le siège social est à  
St Paul Trois Châteaux (26130)  
10, Le Courreau  
RCS de Romans N° 498 001 700

Aux termes d'une délibération en date du 5 Juin 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de transférer le siège social au N° 6 Rue Verdette - 26200 Montélimar à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Le nom commercial WELWEL MULTIMEDIA est supprimé à compter du 5 juin 2025.

# Chronique paie

	Valeur des coefficients conventionnels de l'emploi		Valeur depuis le 01/07/2025	Salaire brut mensuel base 151.67 heures
	entre	et		

Palier 1	9	11	11,88 €	1801,84 €
Palier 2	12	16	11,97 €	1815,49 €
Palier 3	17	24	12,14 €	1841,27 €
Palier 4	25	35	12,40 €	1880,71 €
Palier 5	36	51	12,93 €	1961,09 €
Palier 6	52	73	13,54 €	2053,61 €
Palier 7	74	104	14,33 €	2173,43 €
Palier 8	105	143	15,32 €	2323,58 €
Palier 9	144	196	16,58 €	2514,69 €
Palier 10	197	270	18,36 €	2784,67 €
Palier 11	271	399	20,90 €	3169,90 €
Palier 12	400		23,88 €	3621,88 €

Cotisations accident du travail	Taux à la baisse pour 2025 (en %)
110 Cultures spécialisées	2,20
130 Elevage gros animaux	2,44
140 Elevage petits animaux	3,98
180 Cultures, élevages non spécialisés	2,16
190 Viticulture	3,73
400 Entreprises de travaux agricoles	2,61
Autres salariés tous secteurs	
- Personnel de bureau	1,15
- Apprenti	1,95

La gratification des stagiaires est établie sur la base de 4,35 € brut par heure.

Depuis le 27 décembre 2022, le salaire du salarié versé par virement doit être effectué sur un compte bancaire appartenant à ce salarié s'il est titulaire ou cotitulaire du compte bancaire.

### Les jours fériés pour 2025

(tombant un jour habituellement travaillé du lundi au vendredi)

- Jour de l'an : mercredi 1<sup>er</sup> janvier 2025
- Lundi Pâques : lundi 21 avril 2025
- Fête du travail : jeudi 1<sup>er</sup> mai 2025
- Victoire 1945 : jeudi 8 mai 2025
- Jeudi de l'Ascension : jeudi 29 mai 2025
- Lundi de Pentecôte : lundi 9 juin 2025
- Fête nationale : lundi 14 juillet 2025
- Assomption : vendredi 15 août 2025
- Toussaint : samedi 1<sup>er</sup> novembre 2025
- Armistice : mardi 11 novembre 2025
- Noël : jeudi 25 décembre 2025

### Cotisations sociales (non TAM/cadres) au 01.05.2025

Taux des cotisations	Plafond	Employeur	Salarié	Total
<b>Cotisation sécurité sociale</b> Assurances sociales : maladie, maternité, décès • rémunération ≤ 2,5 Smic • rémunération > 2,5 Smic Vieillesse plafonnée Vieillesse déplafonnée Allocations familiales • rémunération ≤ 3,5 Smic • rémunération > 3,5 Smic Accident du travail	3 666 €	7 % 13 % 8,55 % 1,90 %	0 % 0 % 6,90 % 0,40 %	7 % 13 % 15,45 % 2,30 %
<b>Contribution solidarité autonomie</b>	3 666 €	0,30 %	0 %	0,30 %
<b>Fonds d'aide au logement</b>		0,10 %	0 %	0,10 %
<b>Chômage</b>	14 664 €	4,00 %	0 %	4,00 %
<b>Retraite complémentaire (Agricole)</b> Retraite complémentaire • Tranche 1 : entre 0 à 1 PMSS • Tranche 2 : entre 1 à 8 PMSS Contribution d'équilibre technique (CET) • Rémunération supérieure au PMSS Contribution d'équilibre général (CEG) • Tranche 1 : entre 0 à 1 PMSS • Tranche 2 : entre 1 à 8 PMSS <b>Retraite supplémentaire des non-cadres</b> Dès 12 mois d'ancienneté continue (obligatoire)	3 666 €	3,94 % 10,80 % 0,21 % 1,29 % 1,62 % 0,50 %	3,93 % 10,79 % 0,14 % 0,86 % 1,08 % 0,50 %	7,87 % 21,59 % 0,35 % 2,15 % 2,70 % 1 %
<b>Assurance garantie des créances des salaires (AGS) - dans la limite de 4 plafonds</b>	14 664 €	0,25 %	0 %	0,25 %
<b>Service santé au travail</b>	3 666 €	0,42 %	0 %	0,42 %
<b>OCAPIAT</b> (entreprise moins de 11 salariés) CDI et CDD saisonniers CDD autre que saisonniers		0,55 % 1,55 %	0 % 0 %	0,55 % 1,55 %
<b>Cotisations AFNCA, ANEFA, PROVEA, ASCPA</b> AFNCA pour les APE 110, 120, 130, 140, 180, 190, 310, 330, 340, 400, 410, à l'exception de l'ONF, des associations intermédiaires et des sociétés de courses ANEFA PROVEA pour les paysagistes et les APE 110, 120, 130, 140, 180, 190, 400 à l'exception des associations intermédiaires. ASCPA (salarié ayant 6 mois d'ancienneté)		0,05 % 0,01 % 0,20 % 0,04 %	0 % 0,01 %	0,05 % 0,02 % 0,20 % 0,04 %
<b>ADEFA</b> Contribution au dialogue social		0,06 % 0,016 %	0,04 %	0,010 % 0,016 %
<b>CSG et CRDS non déductibles</b> (assiette 98,25% du salaire dans la limite de 4 plafonds et de 100% sur la rémunération au-delà)			2,40 %	2,40 %
<b>CSG déductible</b> (assiette : 98,25% du salaire et de 100% de certaines contributions patronales prévoyance)			6,80 %	6,80 %
<b>Forfait social</b> (entreprise de 11 salariés et plus) sur les contributions patronales prévoyance et santé		8 %		8 %
<b>Assurance décès</b>		0,170 %	0,170 %	0,34 %
<b>Garantie incapacité de travail</b> - A partir de 6 mois d'ancienneté - A partir de 12 mois d'ancienneté		0,685 % 0,85 %	0,335 % 0,93 %	1,11 % 1,78 %

Le service juridique social de la FDSEA 26,  
Sébastien Bernard